

Curieux détails sur l'Académie française

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **19 (1881)**

Heft 51

PDF erstellt am: **26.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-186632>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 SUISSE : un an 4 fr. 50
 six mois 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin
 MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en
 s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. —
 Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :
 La ligne ou son espace, 15 c.
 —
 Pour l'étranger, 20 cent.

Curieux détails sur l'Académie française.

Tous les journaux ont parlé dernièrement de la triple réception que vient de faire l'Académie française, en appelant sur les fauteuils vacants de cette ancienne et illustre institution, MM. Sully-Prudhomme, Pasteur et Cherbulliez. — A cette occasion, les lignes suivantes que publiait il y a quelques mois un journal français (*l'Illustration*), seront sans doute lues avec intérêt :

« Lorsque M. Eugène Labiche fit ses visites académiques, il fut tout étonné d'apprendre par M. A. Dumas, que chaque académicien touchait une pension annuelle de 1200 francs.

— Oh ! mais, dit-il avec son fin sourire narquois, c'est une bonne maison alors ? *On est nourri ?*

Il ne faut pas trop sourire. Pour plus d'un membre de l'Institut cette pension sert, en effet, à la nourriture. Il est des savants très pauvres et très éminents, que ces douze cents francs aident à vivre. Les membres de l'Académie française sont d'ailleurs plus favorisés que leurs autres collègues de l'Institut. Ils peuvent, par an, s'ils sont assidus aux séances, se faire un revenu de deux mille francs environ et voici comment. Une somme fixe de deux cents francs est en sus de la pension annuelle, affectée, chaque semaine, aux jetons de présence des académiciens, et ces dix louis sont partagés au prorata de leur nombre entre les membres présents. Pendant l'hiver, les académiciens se montrant volontiers assidus aux réunions, la part de chaque *présent* n'est pas forte, mais, durant les mois d'été, la plupart des immortels quittant Paris et se retirant dans leurs terres, il s'ensuit que les deux cents francs de jetons de présence entre quatre, cinq ou six membres présents donnent, à chacun, une petite somme assez respectable si elle se répète chaque jeudi, jour de réception.

Le total de ces jetons et la mensualité de la pension sont remis à chaque académicien dans un petit sac en peau, je crois, ou en cuir, ficelé et cacheté au timbre de l'Académie et dont la forme et le cachet datent du temps du cardinal de Richelieu.

Mais, outre ces ressources, l'Académie dispose encore de deux sommes de six mille francs chacune, prélevées par retenues sur les pensions de

ses membres et qui lui servent à fournir deux rentes annuelles et viagères de six mille francs, l'une au plus vieux, l'autre au plus ancien académicien. Il suffit, pour que le plus vieux ou le plus ancien académicien perçoive ces six mille francs, qu'il déclare avoir moins de six mille livres de rente.

Il est des académiciens pauvres qui, par fierté, ne se résigneraient pas facilement à cette déclaration-là.

Je ne sais qui touche, à l'heure présente, ces deux pensions, mais je me rappelle que M. Dufaure s'étant trouvé dans les conditions voulues pour recevoir l'une d'elles déclara, en séance hebdomadaire, qu'il remerciait profondément l'Académie, mais qu'il avait plus de six mille livres de rente.

— Servez cette rente, dit-il, au plus ancien après moi !

C'était de toute justice et c'est d'ailleurs l'usage. Il se trouva qu'après M. Dufaure, c'était M. Saint-Marc Girardin qui se trouvait dans les conditions d'âge ou d'ancienneté obligées, et à la grande stupefaction de ses collègues, l'ancien professeur devenu député, déclara qu'il pouvait accepter la rente académique.

Il fallait donc croire que M. Saint-Marc avait moins de six mille livres de rente. Une sorte de murmure significatif accueillit la déclaration de M. Saint-Marc Girardin, et, à la séance hebdomadaire suivante, il demanda la parole.

Grand silence.

Messieurs, dit Saint-Marc Girardin, j'ai beaucoup réfléchi, depuis jeudi dernier, à cette rente de six mille francs que l'Académie veut bien m'accorder. Oui, j'ai réfléchi profondément...

Mouvement d'attention. Tel collègue dix fois plus pauvre que le professeur et qui arrivait légalement après lui dans la hiérarchie de l'âge, se sentait déjà caressé d'un doux espoir.

— Et, réflexion faite, ajouta solennellement M. Saint-Marc Girardin, je me suis dit que j'avais tous les droits, les droits absolus, pour accepter !

Il toucha donc jusqu'à la fin de sa vie la rente de l'Académie ! Je crois d'ailleurs qu'il mourut deux ans après en avoir été déclaré titulaire. Pour douze mille francs, il ne valait point la peine de tant réfléchir.